Image not found or type unknown

Propriétaire demande régularisation des charges annuelles

Par **Elda25**, le **24/01/2020** à **19:06**

Bonjour,
Je me dirige vers vous car je vous avoue, je n'y connais pas grand chose en droit des locataires...

Alors voila, je suis dans mon logement actuel depuis juillet 2017. Mais les choses de la vie se font, je quitte mon logement actuel, avec un préavis d'un mois.

je vous avoue que le départ ne se fait pas de façon sereine avec mon propriétaire.

J'ai reçu un message de mon propriétaire pour me dire qu'il y aura une revalorisation des charges sur l'ensemble de l'année 2019.

ça me va il nous les demande pas pour fin 2017 et l'année 2018, XD

Cependant j'ai un peu peur de la facture qui va suivre. C'est l'eau qui m'inquiete le plus. Etant dans un vieux appartement, l'eau des toilettes continuait à s'éccouler dans le toilette; et le robinet de la douche continuait également à s'écouler un peu.

Le propriétaire était tout à fait au courant mais n'a pas entamé les travaux/actions pour y remédier.

Une déduction de la facture, pour non agissement (sur les équipements entrainant un écoulement de l'eau) est possible ?

Merci d'avance pour votre aide et votre temps précieux :-)

Par **janus2fr**, le **24/01/2020** à **20:46**

Bonjour,

L' entretien courant tel que le changement de joints par exemple est à la charge du locataire, donc si les problèmes que vous rencontrez sont de cet ordre, vous ne pouvez pas incriminer le bailleur...

Par **Elda25**, le **24/01/2020** à **21:06**

Bonjour,

Ce ne sont pas les joints qui sont concerné, mais plus l'objet en lui même.

Pour les toilettes c'est le bac de derrière où il y a l'eau qui est tout fendu en bas, ce qui laisse couler l'eau dans le toilette. Le toilette est très vieux. C'est le cas de la douche également où le robinet est très vieux et du fait de son usure, laisse couler l'eau dans le bac de la douche....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés